



## **BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**DU 19 DECEMBRE 2017**



**PROCES VERBAL N°11**



## BUREAU COMMUNAUTAIRE

**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2017**

**à Thouars – Centre Prométhée**

**Date de la convocation : 13 DECEMBRE 2017**

Transmis en Sous-  
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : **42**

Présents : 27

Excusé avec procuration : /

Absents : 15

Votants : 27

**Secrétaire de la séance : M. GIRET Jean**

**Présents :** M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. BONNEAU, DORET, MORICEAU R, SINTIVE, BEVILLE, CLAIRAND, JOLY, RAMBAULT, BLOT, HOUTEKINS, CHARRE, GIRET et Mme ARDRIT - Délégués : Mme ENON, MM. SAUVETRE, DECHEREUX, BAPTISTE, MEUNIER, MILLE, Mme BABIN, MM. MORICEAU Cl, BOULORD, Mme GRANGER, MM. NERBUSSON, DUGAS et FERJOU.

**Excusés avec procuration :** /

**Absents :** MM. GREGOIRE, ROCHARD S, ROCHARD Ch, BIGOT, Mmes RENAULT, GELEE, MM. BREMAND, DUHEM, PETIT, COLLOT, Mmes RIVEAULT, ROUX, MM. PINEAU, FOUCHEREAU et COCHARD.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il procède à l'approbation du Procès Verbal de la séance du 17 octobre et du 21 novembre 2017.

# ORDRE DU JOUR

## **I – PÔLE DIRECTION GENERALE**

### **3) - Ressources Financières (RF):**

2017-12-19-RF01 - Pacte Financier et Fiscal - Attribution d'un fonds de concours aux communes de Brion Près Thouet et Glénay.

2017-12-19-RF02 - Convention de mise à disposition du pôle petite enfance « Amalthée ».

2017-12-19-RF03 - Vote des tarifs de l'office de tourisme à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **II – PÔLE AFFAIRES CULTURELLES**

### **1) - Conservatoire à rayonnement intercommunal (C) :**

2017-12-19-C01 - Convention de financement de l'opération de diffusion « Musique et danse traditionnelles » entre l'association Trad'y Danse et la CCT.

### **2) - Lecture Publique (LP) :**

2017-12-19-LP01 - Demande de subvention pour le prix littéraire Bouilles de lecteurs (Région/Sofia).

2017-12-19-LP02 - Versement de subventions Départementales.

## **IV – PÔLE RESSOURCES TECHNIQUES**

### **1) - Services Techniques intercommunaux (ST) :**

2017-12-19-ST01 - Nouvelle grille tarifaire de la fourrière animale de Pompois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **2) - Assainissement collectif et non collectif (A) :**

2017-12-19-A01 - Convention de prestations d'entretien des espaces verts des stations d'épuration avec les communes de Brion Près Thouet, Brie, St-Léger de Montbrun, Taizé-Maulais, Pas de Jeu et St-Martin de Sanzay.

2017-12-19-A02 - Travaux de réhabilitation de réseau - Rue du Bois Baudron à Mauzé-Thouarsais - Deuxième tranche - Demande de subventions.

### **3) - Déchets Ménagers (DM) :**

2017-12-19-DM01 - Tarif de rachat du refus de criblage issu du broyage et du criblage des déchets verts de déchèteries.

**BC.2017-12-19-RF01 - RESSOURCES FINANCIERES - PACTE FINANCIER ET FISCAL - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DE BRION-PRES-THOUET ET GLENAY.**

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 septembre 2009 organisant le dispositif de solidarité financière en direction des communes,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 4 avril 2017 actualisant ce dispositif,

Vu les demandes d'aide financière des communes de Brion Près Thouet et Glénay ;

Après instruction du dossier par les services communautaires, il est proposé au Bureau Communautaire de valider l'attribution du fonds de concours comme présentée ci-dessous :

<b>Commune</b>	<b>BRION PRES THOUET</b>	<b>GLENAY</b>
Projet	Mise à niveau éclairage suite évolutions réglementaires	Travaux de réaménagement de la mairie
Montant global de l'opération	67 689,30	16 589,49
Montant HT éligible de l'opération	67 689,30	14 484,07
Participation communale avant fonds de concours	26 344,65	14 484,07
Montant de l'enveloppe annuelle allouée	9 222,34	6 735,29
Reliquat 2016	3 303,80	
Taux de participation de la CCT/coût global du projet	18,51 %	40,60 %

Il est proposé au Bureau Communautaire de :

- valider l'attribution de fonds de concours dans le cadre du dispositif de solidarité aux communes de Brion Près Thouet et Glénay,
- autoriser le président ou vice-président délégué à accomplir les démarches nécessaires.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2017-12-19-RF02 - RESSOURCES FINANCIÈRES - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU POLE PETITE ENFANCE « AMALTHEE ».**

La Communauté de Communes du Thouarsais a construit le pôle petite enfance « Amalthée » situé à Thouars.

Ce pôle petite enfance est cependant géré par le CIAS, à qui la compétence petite enfance a été confiée.

Il convient donc de conclure une convention de mise à disposition des locaux entre la Communauté de Communes du Thouarsais et le CIAS.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'autoriser le président ou le vice-président à signer la convention de mise à disposition des locaux du pôle petite enfance « Amalthée » telle que présentée en annexe.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2017-12-19-RF03 - RESSOURCES FINANCIÈRES - VOTE DES TARIFS DE L'OFFICE DE TOURISME A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018.**

Considérant qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'office de tourisme sera géré par la Communauté de Communes du Thouarsais sous forme d'un SPIC,

Il est proposé au Bureau Communautaire de :

- voter les tarifs de l'office de tourisme à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 tels que proposés en annexe,
- voter les tarifs promotionnels et prix ronds tels que proposés en annexe (pendant les périodes de soldes),
- voter les tarifs réduits (date de péremption proche, fin de stocks...) tels que proposés en annexe.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2017-12-19-C01 - CRI - CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'OPERATION DE DIFFUSION « MUSIQUE ET DANSE TRADITIONNELLES » ENTRE L'ASSOCIATION TRAD'Y DANSE ET LA CCT.**

Le Conservatoire de musique et de danse proposera deux stages de danse et musique traditionnelles qui seront suivis d'un bal le samedi 20 janvier 2018 à partir de 20h30 à l'Orangerie du Château à Thouars.

Cette année l'école Ferdinand Buisson participera à cette soirée avec toutes ses classes, suite au projet initié en temps scolaire et coordonné par Bastien Clochard.

Le Conservatoire proposera la diffusion du duo BOURDIN/VIGNIER et BRACAIE sous forme d'un bal traditionnel.

Soirée en collaboration avec le réseau des Conservatoires Nord Deux-Sèvres (Thouarsais, Bocage Bressuirais et Parthenay) et coréalisée avec l'association Trad'Y Danse de Taizé-Maulais.

L'association Trad'Y Danse apportera une contribution financière de 500 € (cinq cents euros) à l'opération.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider la convention jointe en annexe,
- d'autoriser le président ou le vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer le document joint ainsi que toutes les pièces nécessaires.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2017-12-19-LP01 - LECTURE PUBLIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PRIX LITTERAIRE BOUILLES DE LECTEURS (REGION / SOFIA).**

La Communauté de Communes porte le prix littéraire « Bouilles de Lecteurs » pour sa quatrième édition sur l'année scolaire 2017-2018. Ce prix est conclu par une semaine festive tout public composée de rencontres avec les auteurs d'ateliers, de lectures, de spectacles vivants, dans les bibliothèques du réseau.

Le prix est porté à 40 % par la collectivité et inclus dans le Contrat Territoire Lecture.

D'autres subventions sont cependant sollicitées pour obtenir un budget global de fonctionnement de 25 000 € annuel. C'est notamment la semaine festive « Lire aux éclats » et les rencontres avec les auteurs qui sont aidées par ces organismes.

La Région Nouvelle-Aquitaine a été sollicitée pour l'édition 2017-2018 à hauteur de 3 925 €. Elle permet l'inscription du festival dans l'agenda régional des manifestations littéraires et permet une reconnaissance régionale des actions entreprises sur le Thouarsais.

Cette demande de subvention a d'ores et déjà été acceptée par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine.

La Sofia, Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit, est une société civile de perception et de répartition de droits, administrée à parité par les auteurs et les éditeurs dans le domaine exclusif du Livre. Seule société agréée par le ministre chargé de la Culture pour la gestion du droit de prêt en bibliothèque, la Sofia perçoit et répartit le droit de prêt en bibliothèque. Avec une partie des droits perçus, la Sofia finance des actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant, au développement de l'éducation artistique et culturelle et à des actions de formation des auteurs et des artistes.

C'est dans ce cadre qu'un dossier a été déposé à hauteur de 3 200 € pour l'aide à l'accueil d'auteurs lors de la semaine Lire aux éclats.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver les demandes de subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Sofia,
- d'autoriser le président ou le vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et de signer toutes les pièces nécessaires.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2017-12-19-LP02 - LECTURE PUBLIQUE - VERSEMENT DE SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES.**

La Communauté de Communes a signé une convention sur les années 2016-2020 avec le Conseil Départemental afin de bénéficier d'aides financières pour les investissements du Réseau Lecture (50 % des montants HT).

Les dépenses éligibles concernent les dépenses d'investissement réalisées par la Communauté de Communes du Thouarsais ou les communes du réseau lecture (ayant signé la convention) autour de 4 axes :

- l'informatisation des bibliothèques en réseau,
- l'achat de mobilier ou de fournitures pour les bibliothèques,
- l'achat d'un véhicule pour la navette intercommunale,
- l'achat de collections pour des créations de fonds.

Pour les années 2016-2017 des dépenses ont été réalisées par la Communauté de Communes du Thouarsais et la commune d'Argenton l'Église selon la tableau ci-dessous :

Investissements 2016-2017			
Réseau Lecture du Thouarsais			
Objet	Fournisseur	tarif HT	tarif TTC
<b>CCT</b>			
achat de licences St Varent	AFI	1 500,00 €	1 800,00 €
achat de licences Argenton l'Église	AFI	500,00 €	600,00 €
PC portable pour le réseau	Médiacom système	644,36 €	773,23 €
Mobilier Bouillé-Loretz 2016	Asler	295,54 €	354,65 €
Mobilier Bouillé-Loretz 2016	Borgeaud	877,18 €	1 052,62 €
Mobilier Bouillé-Loretz 2017	Demco	942,90 €	1 131,48 €
Mobilier Thouars 2017	Demco	807,79 €	969,35 €
total		5 567,77 €	6 681,33 €
	Subvention 50 % HT	2 783,89 €	
<b>Commune d'Argenton l'Église</b>			
cartes lecteur	Cruette Office	73,00 €	87,60 €
installation de la licence	AFI	200,00 €	240,00 €
douchette	Demco	175,00 €	210,00 €
2 PC	Dell	990,00 €	1 188,00 €
imprimante	Depan'informatique	99,99 €	119,99 €
suivi de projet	AFI	900,00 €	1 080,00 €
total		2 437,99 €	2 925,59 €
	Subvention 50 % HT	1 219,00 €	

En tant que chef de projet, la Communauté de Communes recevra l'ensemble de la subvention départementale et reversera la part attribuée à la commune d'Argenton l'Église.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider le montant des dépenses et des subventions à percevoir,
- d'autoriser le reversement de 50 % de la subvention à la commune d'Argenton l'Église,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et de signer toutes les pièces nécessaires.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2017-12-19-ST01 - SERVICES TECHNIQUES INTERCOMMUNAUX - NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE DE LA FOURRIÈRE ANIMALE DE POMPOIS A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018.**

La Communauté de Communes du Thouarsais est compétente pour gérer la Fourrière animale de Pompois située sur la commune de Sainte-Verge. Cette dernière est destinée à accueillir les chiens capturés en état de divagation ainsi que ceux conduits en fourrière sur décision de l'autorité administrative ou judiciaire.

Au vu de l'évolution des tarifs pratiqués par les vétérinaires conventionnés, il convient de réévaluer la grille tarifaire ci-jointe.

Vu l'avis favorable de la Commission n°8 « Déchets Ménagers – Infrastructures » en date du 16 novembre 2017.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les nouveaux tarifs de la Fourrière animale de Pompois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

- d'autoriser le président ou le vice-président délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2017-12-19-A01 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - CONVENTION DE PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES STATIONS D'EPURATION AVEC LES COMMUNES DE BRION PRÈS THOUET, BRIE, SAINT-LÉGER DE MONTBRUN, TAIZÉ-MAULAIS, PAS DE JEU ET SAINT-MARTIN DE SANZAY.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-4-1 et D. 5211-16,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 mai 2017 arrêtant les statuts de la communauté,

Considérant que la Communauté de Communes du Thouarsais souhaite continuer à confier aux communes de Brion Près Thouet, Brie, Saint-Léger de Montbrun, Taizé-Maulais, Pas de Jeu et Saint-Martin de Sanzay l'entretien des espaces verts des stations d'épuration situées sur leur territoire.

À ce titre, ces dernières percevront annuellement de la Communauté de Commune du Thouarsais une rémunération basée sur un coût horaire de 18 €, selon une déclaration annuelle du temps passé à effectuer cette mission par l'employé communal.

Pour information, les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'assainissement collectif.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de reconduire les conventions de prestations d'entretien des espaces verts des stations d'épuration établies avec les communes précitées sur une durée de 3 ans,
- d'autoriser le président ou le vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2017-12-19-A02 - ASSAINISSEMENT - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE RESEAU – RUE DU BOIS BAUDRON - COMMUNE DE MAUZÉ-THOUARSAIS - DEUXIÈME TRANCHE - DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

La Communauté de Communes du Thouarsais a effectué en 2013 le Schéma Directeur d'Assainissement sur le système épuratoire de la station d'épuration de Sainte-Verge (*Ville de Thouars et communes adjacentes*).

Celui-ci met en évidence des corrosions prématurées du réseau en amiante et des regards d'assainissement de la Rue du Bois Baudron à MAUZE THOUARSAIS. Ces travaux sont listés comme une priorité 1 au regard du Schéma Directeur. Dans ce dernier, les travaux de réhabilitation sont préconisés sur 380 ml et 11 branchements pour un montant de 106 400 € HT.

Suite à des dysfonctionnements notables, une première tranche de 140 ml a déjà été réhabilitée. Cependant, le réseau étant très dégradé, il nécessite une nouvelle intervention dans la continuité de cette première tranche.

Le dossier de demande de subvention porte donc sur ce nouveau tronçon d'environ 60 ml pour un montant estimé à 29 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

PROGRAMME Rue du Bois Baudron – MAUZE-THOUARSAIS		
N°	Libelle de l'opération	Montant H.T
1	Travaux de dépose/repose	25 000,00 €
2	Contrôles pour la réception des réseaux	2 000,00 €
3	Maîtrise d'œuvre interne	2 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>29 000,00 €</b>
<b>TOTAL H.T OPERATION</b>		<b>29 000,00 €</b>
<b>FINANCEMENT DE L'AGENCE DE L'EAU + CONSEIL DEPARTEMENTAL</b>		<b>17 400,00 €</b>
<b>FINANCEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>		<b>11 600,00 €</b>

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- de déposer le dossier de subvention correspondant aux travaux de réhabilitation de réseaux et de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental des Deux Sèvres et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- d'autoriser le président ou le vice-président délégué à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents liés à ce dossier.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2017-12-19-DM01 - DÉCHETS MÉNAGERS - TARIF DE RACHAT DU REFUS DE CRIBLAGE ISSU DU BROYAGE ET DU CRIBLAGE DES DÉCHETS VERTS DE DÉCHÈTERIES.**

La Communauté de Communes du Thouarsais valorise par épandage après broyage, les déchets verts déposés sur ses 5 déchèteries, grâce à un partenariat avec 3 agriculteurs locaux. Cette valorisation agricole implique de retirer au préalable les éventuels indésirables déposés dans les déchets verts (sacs plastiques notamment). Fin 2016, l'agriculteur reprenant le gisement de la déchèterie de Louzy, s'est plaint de la qualité visuelle du broyat considérant que ce dernier nuisait fortement à l'image de son exploitation agricole.

Depuis début 2017, le service déchets ménagers a mis en œuvre un certain nombre de leviers pour améliorer la qualité de ce broyat :

- Sensibilisation des usagers,
- Réorganisation des modalités de dépôt des déchets verts,
- Nouvelle répartition des rôles des gardiens avec un renfort en période de fortes affluences.

Ainsi, la propreté des déchets verts au départ de la déchèterie s'est nettement améliorée. Pour retirer les derniers éventuels indésirables, le service a également testé un autre dispositif de broyage suivi d'un criblage. Les indésirables restants dans la fraction grossière et la fraction fine pouvant être épandus.

Sachant que la partie grossière répond aux critères de valorisation en chaudière industrielle, Loire Compost Environnement a proposé de racheter cette fraction grossière ou refus de criblage à 5 euros TTC / tonne. Les frais de transport et de chargement étant pris en charge par l'entreprise, la recette nette est estimée pour la Communauté de Communes à 1 000 € pour les 200 tonnes produites sur 2017.

Il est ainsi proposé aux membres du Bureau Communautaire,

- d'accepter le prix de rachat du refus de criblage à 5 euros TTC / tonne,
- d'autoriser le président ou le vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.